

Dès septembre, première étape : le reclassement !

Dès le 01-09, les nouvelles carrières se mettent en place avec de nouvelles grilles d'évaluation et de rémunération. Pour connaître votre reclassement et vérifier l'exactitude de l'arrêté :

Informations et module de calcul disponibles sur notre site : www.clermont.snes.edu, rubrique carrières

J'ai été inspecté l'an dernier, à quoi ça sert ?

Un système transitoire :

Si vous êtes un professeur certifié ou agrégé, CPE ou Psy-EN qui, au cours de l'année scolaire 2017-2018, atteint les **2 ans dans le 6^e échelon** ou les **2 ans et demi dans le 8^e échelon**, votre note obtenue suite à l'inspection, associée à votre note administrative de 2016, peut vous classer parmi les **30% des personnels ayant un avancement accéléré d'un an**. Sinon, c'est le rythme correspondant à l'ancien choix accéléré qui s'impose à tous.

La Classe Exceptionnelle

Cette année, un **nouveau grade se crée** pour faire suite à la Hors Classe : **la Classe Exceptionnelle**.

Nouveau débouché de carrière dont l'accès est encore trop restreint.

En cours d'année : un « rendez-vous de carrière » ?

Qu'est ce qu'un « rendez-vous » de carrière ?

Une inspection en situation professionnelle suivie d'un entretien avec l'inspecteur puis un entretien avec le chef d'établissement dans les 6 semaines qui suivent. Plus de note mais une grille !

Qui est concerné cette année par les « rendez - vous de carrière » ?

Les professeurs certifiés et agrégés, les CPE et les Psy-EN qui, au cours de l'année scolaire :

entrent dans la 2 ^e année de l'échelon 6	atteignent 1 an et demi dans l'échelon 8	entrent dans la 2 ^e année de l'échelon 9
Possible accès accéléré à l'échelon 7	Possible accès accéléré à l'échelon 9	Prise en compte pour l'accès à la hors classe

Si vous êtes dans un de ces cas de figure, vous avez, normalement, reçu un mail du rectorat sur votre boîte académique début juillet. Si ce n'est pas le cas, contactez-nous !

Stage

« PPCR

Nouvelles carrières

Nouvelles modalités d'évaluation »

Judi 30 novembre à Clermont

Inscrivez-vous dès maintenant et avant le **30 octobre**

Formulaire d'inscription et modèle d'autorisation d'absence sur notre site :

www.clermont.snes.edu

Une question, des difficultés,

Les militants du SNES-FSU sont là pour **vous répondre, vous conseiller et vous aider**.

Contactez nous :

- Par mail : s3cle@snes.edu
- Par téléphone : 04 73 36 01 67

Ou venez à la permanence : mardi - vendredi 14h - 17h

- Maison du Peuple 29 rue Gabriel Péri Clermont-Fd